FO Com

Juin 2023

InFOSocial

FO COM \ LA POSTE SOCIAL

QUOTIENT FAMILIAL

À QUELLE TRANCHE APPARTENEZ-VOUS ?

Les aides financières relatives aux activités sociales de La Poste sont déterminées en fonction du Quotient Familial des postiers. Chèques-Vacances, Coups de Cœur, CESU, aides à la parentalité… Ce mode de calcul permet des aides justes, ouvertes à toutes et tous.

TRANCHES QF	MONTANTS ANNUELS
T01	≤ 7 700 €
T02	≤ 9 800 €
T03	≤ 11 700 €
T04	≤ 13 500 €
T05	≤ 15 100 €
T06	≤ 17 100 €
T07	≤ 19 200 €
T08	≤ 21 900 €
T09	≤ 26 700 €
T10	> 26 700 €

Le Quotient Familial (QF) est obtenu de la manière suivante :

QF = Revenu Fiscal de Référence ÷ nombre de Parts Fiscales

Pour le calcul du Quotient Familial, les parts fiscales sont **abondées de 0,5 part supplémentaire pour :**

- Les familles monoparentales (mention « T » ou « V » sur l'avis d'imposition),
- Les postiers Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi (BOE),
- Les aidants familiaux titulaires d'un certificat d'aidant familial de La Poste,
- Les CDI nouvel entrant (exclusivement pour le Chèque-Vacances).

FO Com toujours mobilisée pour le développement d'une offre sociale attractive !

Plus d'infos sur notre site

Suivez-nous